

AFDD – BULLETIN DE COTISATION 2023
(Association reconnue d'utilité publique ; site : www.afdd.online)

Nom :

Prénoms :

Adresse Electronique :

Montant de la cotisation :

Gratuité la première année de soutenance

30 € de la deuxième à la quatrième année

70 € au-delà de la quatrième année d'obtention du doctorat

35 € pour les veufs ou veuves de docteurs)

A partir de 100 € pour les membres bienfaiteurs

Personne morale (centre de recherche, société professionnelle, entreprise...) : 400 euros

Le règlement peut être effectué :

Soit par chèque à l'ordre de l'AFDD, adressé à Sabrina DUPOUY, Trésorier de l'AFDD,
3060 avenue Fortuné Ferrini, 13.080 Luynes ;

Soit par virement : IBAN FR76 30066100910002075330152, BIC CMCIFRPP

Soit par paiement en ligne à l'adresse : <https://www.payassociation.fr/afdd/paiement-libre>

TRES IMPORTANT !

Reçu fiscal :

L'AFDD étant une association reconnue d'utilité publique, un reçu fiscal, permettant une déduction fiscale de 66%, vous sera adressé par notre Trésorier.

Pour faciliter l'envoi de ce reçu fiscal, merci d'adresser ce bulletin à sabrina.dupouy@uca.fr